

Bourgogne côté livre

L'actualité du livre
et des professionnels
de la région

BCL



■ entretiens

Anne Gautherot : le graphisme dédié à la culture
Antipodes, le goût des autres

■ numérique

L'*ebook*-carte, nouvel outil de transition numérique
pour les professionnels du livre

■ initiatives (d)étonnantes

Dé-LIRE en Revermont : une fête pour tous et par tous !

■ dossier

Patrimoine écrit ou la conquête d'une image moderne

1

le CRL en actions

- À l'abri, je lis !
La littérature jeunesse en partage

3

entretiens

- Anne Gautherot : le graphisme dédié à la culture
- Antipodes, le goût des autres

8

initiatives (d)étonnantes

- Dé-LIRE en Revermont : une fête pour tous et par tous !

10

europe

- « Tabelle » et prix du livre : la Belgique francophone se mobilise

12

numérique

- L'ebook-carte, nouvel outil de transition numérique pour les professionnels du livre

14

dossier

- Patrimoine écrit ou la conquête d'une image moderne

22

à lire...

- À la loupe : les Français et la lecture

24

repères juridiques

- L'ouverture dominicale des bibliothèques au regard de la loi Macron

25

livre & documentaire TV

- Éric Rückstuhl : l'écriture plurielle

« La France a ses dimanches »

Le projet de loi Macron, relatif au travail le dimanche, et en l'état actuel de sa rédaction (18 juin 2015), impose aux municipalités ou organes intercommunaux de s'interroger sur l'opportunité de l'ouverture des bibliothèques le dimanche, afin d'assurer la continuité du service public et de lutter contre les inégalités.

Le PDG d'une grande surface dite spécialisée fait pression pour que les commerces de détail de biens culturels puissent ouvrir le dimanche¹. En parallèle, il s'allie avec un distributeur alimentaire pour s'installer au sein des magasins de ce groupe, afin de contrer un autre distributeur et ses « Espaces culturels »². Enfin, le premier groupe éditorial de France se prononce pour une ouverture des librairies le dimanche afin de concurrencer les sites de vente en ligne³.

L'ouverture du dimanche (et pourquoi pas en nocturne) serait l'avenir du livre et le symbole du progrès.

Réponse inadaptée – explique le Syndicat de la librairie française dans son communiqué du 8 mai 2015⁴. Réponse inintelligible pour de nombreux bibliothécaires qui voient leurs budgets réduits et leurs personnels non remplacés.

Pour enrichir le débat, pourquoi ne pas profiter d'une visite dans les établissements documentaires de Bourgogne et consulter les documents conservés en lien avec l'adoption de la loi du 13 juillet 1906 sur le repos hebdomadaire dominical, voici bientôt un siècle ?

« La France a ses dimanches

Tant pis pour ses lundis

Si je reste coincé dans mon lit

C'est que j'en n'ai pas fini »... avec mon livre !⁵

Jean-Claude Sosnowski

Vice-président du CRL Bourgogne ■

1. « Loi Macron : manifestation contre l'ouverture des librairies le dimanche », *LeMonde.fr*, 12 mai 2015

2. « Pourquoi la Fnac s'est-elle invitée chez Intermarché », *Capital.fr*, 22 mai 2015

3. « Une fois pour toutes ! », *franceculture.fr*, 24 mars 2015

4. À lire sur www.syndicat-librairie.fr

5. Les Négresses vertes, « La France a ses dimanches », *Famille nombreuse*, Delabel, 1991

À l'abri, je lis ! La littérature jeunesse en partage

Depuis bientôt deux ans, le CRL et une dizaine de bibliothèques publiques¹ engagées dans la conservation partagée des livres pour la jeunesse travaillent à l'élaboration d'un projet ambitieux destiné à valoriser la grande richesse éditoriale pour la jeunesse des années 1960 à nos jours, conservée précieusement grâce à l'implication d'une trentaine de bibliothèques de Bourgogne.



La genèse du projet

Depuis 2007, les bibliothèques de Bourgogne s'investissent pleinement dans la sauvegarde de livres pour la jeunesse dans le cadre d'un Plan de conservation partagée piloté par le CRL Bourgogne. Ces livres, témoins de l'essor créatif et économique prodigieux depuis

la fin des années 1960, ont une durée de vie très limitée en librairie et chez les éditeurs eux-mêmes. En Bourgogne, comme dans d'autres régions, les bibliothèques travaillent donc quotidiennement à sauvegarder de manière pérenne et raisonnée des pans représentatifs de l'édition jeunesse. Mais cette sauvegarde n'a aucun sens si elle ne s'accompagne pas d'un partage. Le CRL et une équipe de bibliothécaires des quatre coins de la Bourgogne ont donc souhaité faire découvrir au jeune public quelques pépites de la littérature pour enfants. L'occasion aussi de sensibiliser élus, professionnels et grand public à la nécessité de constituer ce patrimoine.

La construction du projet

Fort de l'expérience d'une précédente action de valorisation (cf. *BCL* #9), un groupe de travail, composé de bibliothécaires volontaires et coordonné par le CRL, s'est constitué en 2013. Il s'est alors agi de définir les contours du projet de valorisation. Le principe : sélectionner une soixantaine de livres patrimoniaux, extraits du Plan de conservation partagée, et les faire découvrir aux enfants (et aux plus grands !) de la région d'abord et, on l'espère, au-delà. Très vite, le grou-

BREVES

La Bibliothèque bourguignonne fait peau neuve !



La Bibliothèque bourguignonne fait sa rentrée avec une toute nouvelle page sur le site du CRL Bourgogne.

→ www.crl-bourgogne.org/biblio.html

Un stand mutualisé Bourgogne et Franche-Comté au 26^e Salon du livre de Colmar

Comme chaque année, le CRL Bourgogne accompagne des éditeurs de la région au Salon du livre de Colmar, qui se tiendra les 21 et 22 novembre 2015.

Une nouveauté cette année : un stand commun aux éditeurs de Bourgogne et de Franche-Comté, qui réunira les Éditions de l'Armançon, Éveil & Découvertes, âne bâté, le murmure et la Renarde rouge, ainsi que les Éditions de la Boucle et les Éditions Chocolat ! Jeunesse.

+ d'info

www.salon-du-livre-colmar.com

1. Bibliothèques municipales d'Auxerre, Beaune, Chalon-sur-Saône, Clamecy, Dijon, Le Creusot, Mâcon, Nevers, les bibliothèques de l'ESPE - Université de Bourgogne et la Médiathèque de Côte-d'Or.

BREVES

Patrimoine[s] écrit[s] en Bourgogne 2015 : quelques chiffres

Cette année, le public a été invité à participer à 93 animations (visites de fonds anciens et des bâtiments, présentations de documents, conférences, ateliers, lectures, projections...) et à explorer 24 expositions... en poussant les portes de 31 bibliothèques, musées et archives !

7 en Côte-d'Or
6 dans la Nièvre
8 en Saône-et-Loire
10 dans l'Yonne

Le CRL sur les ondes

Depuis quatre ans, le CRL Bourgogne co-produit une émission de radio afin de valoriser les actions locales. L'émission, intitulée « Bourgogne côté livre », est l'occasion de donner la parole aux acteurs de la région tout en informant sur les actions du CRL. Ces chroniques se veulent ainsi un véritable outil pédagogique et de sensibilisation auprès du public.

→ à écouter en ligne sur www.crl-bourgogne.org
et sur les 5 radios partenaires du CRL Bourgogne :
Radio Cultures Dijon, RCF Nièvre, Radio Avallon, Radio Bresse et Auxois FM !

pe de travail s'est mis d'accord sur la nécessité – pour sortir du carcan de la traditionnelle et austère exposition de livres sous vitrine, particulièrement inadaptée pour le livre jeunesse – d'offrir à ces livres une forme, un espace original, beau et contemporain, qui fasse le lien entre ce patrimoine et la place qu'il occupe ou pourrait occuper aujourd'hui.

La rencontre avec l'artiste

Un heureux hasard nous a fait découvrir le travail de Raphaël Galley, plasticien dijonnais, qui venait de publier aux éditions La Clé à Molette son livre *Objets dérivés*. Maxime Bourgeaux, professeur d'arts plastiques, définit ainsi son travail : « relevant autant du conceptuel que du ludique, de la rigueur intellectuelle que de l'amusement enfantin, [...] l'œuvre de Raphaël Galley marque par sa simplicité et son efficacité. Elle s'adresse aux autres. »

Ses œuvres, son imagination débordante, son sens de l'écoute, et sa capacité à expliquer sa démarche créatrice ont enthousiasmé tous les membres du groupe de travail. Raphaël a heureusement accepté de nous accompagner dans cette belle aventure.

Ensemble, nous avons défini une thématique de travail, un fil conducteur nécessaire pour l'artiste et les bibliothécaires qui ont ainsi pu sélectionner une soixantaine de livres parmi les milliers conservés. Trois mots-clés ont ainsi été retenus : « cabane, abri, refuge ». Les bibliothécaires étaient libres d'interpréter comme ils l'entendaient ces mots-clés. Puis, Raphaël a présenté son projet qui révèle sa sensibilité à l'espace et à l'architecture. L'objet/espace proposé fait écho à la « cabane », mais également à la bibliothèque et au livre. Il permet non seulement la mise en valeur de ce patrimoine écrit mais offre aussi à l'utilisateur la possibilité de construire une certaine intimité avec ces livres.

L'une des grandes originalités du projet, qui tient beaucoup à la personnalité de l'artiste, a été aussi d'associer le groupe de travail à des étapes importantes : le choix d'éléments graphiques extraits des livres et transformés en pochoir sur des plaques de bois, pour permettre aux

enfants de partir à la découverte des livres de manière ludique ; ou encore la création d'affiches sérigraphiées, toutes uniques, dans le cadre d'ateliers animés par Michel Bastien, plasticien-sérigraphe. Quant à la structure elle-même, elle a été façonnée dans le cadre d'un travail pédagogique par les élèves d'une classe de mise à niveau, accompagnés par Frédéric Lavrut du lycée professionnel des arts du bois à Moirans-en-Montagne.

Un projet tourné vers l'éducation artistique et culturelle

Naturellement, ce projet s'inscrit parfaitement dans une démarche d'éducation artistique et culturelle. Raphaël Galley et Michel Bastien ont réfléchi à une action liant la découverte de l'espace et des livres en bibliothèque et une séquence créative en classe avec des réalisations plastiques, graphiques et textuelles pour des enfants des cycles 2 (à partir du CP) et 3. Une « boîte à outils » pédagogique sera mise à disposition des enseignants, offrant ainsi aux enfants la possibilité de cultiver leur sensibilité, leur curiosité et leur plaisir.

À l'abri, je lis !

Tel est le titre choisi pour ce projet qui sera présenté pour la toute première fois à la bibliothèque de Somberron (Côte-d'Or) à compter du 10 octobre, puis partira pour une longue tournée à travers les quatre départements de Bourgogne.

Que soient ici remerciés les bibliothèques d'Auxerre, Beaune, Chalon-sur-Saône, Clamecy, Dijon, Le Creusot, Mâcon, Nevers, les bibliothèques de l'ESPE – Université de Bourgogne et la Médiathèque de Côte-d'Or, ainsi que les élèves et l'équipe pédagogique du lycée Pierre-Vernotte, sans lesquels ce projet n'aurait pu voir le jour.

Alice Zunino ■

Anne Gautherot : le graphisme dédié à la culture

Anne Gautherot s'est installée à Dijon en tant que graphiste indépendante il y a 20 ans, et compte le CRL Bourgogne parmi ses premiers clients. Elle nous reçoit chez elle, dans un bureau s'apparentant à un véritable centre d'archives conservant revues, plaquettes et affiches culturelles, afin de nous parler avec passion de son métier.



BCL : *Quel parcours vous a amenée à exercer le métier de graphiste ? Et pourquoi avoir choisi de vous installer à Dijon ?*

Anne Gautherot : J'ai très tôt eu envie de travailler dans le milieu artistique, c'est pourquoi je me suis inscrite dès la Seconde dans une section Arts appliqués que j'ai suivie jusqu'à la Terminale, à Besançon. J'ai continué en BTS graphisme, avant d'intégrer les Arts décoratifs de Strasbourg. J'ai alors pu travailler la typographie, l'image, l'illustration, mais aussi la photographie, la vidéo, la mise en page... Une fois le diplôme en poche,

j'avais l'impression que je pouvais tout faire !

Lors de ma dernière année d'étude, j'ai travaillé pour l'Association bourguignonne interprofessionnelle du livre, de la lecture et de la documentation (Abidoc), devenue plus tard le Centre régional du livre de Bourgogne. François Jay, alors chargé par Abidoc du recensement des fonds photographiques dans les bibliothèques de Bourgogne, m'avait sollicitée pour la conception graphique du catalogue de l'exposition « Photographie[s] & Bibliothèque[s] ». Ce projet a été un

tremplin considérable pour l'étudiante que j'étais. Puis tout s'est enchaîné très vite, et la directrice de l'époque, Marie Berne, m'a proposé de continuer à travailler pour l'association à l'issue de mes études. En parallèle, j'ai eu la chance de travailler rapidement sur des projets d'envergure, comme les festivals Chalon dans la rue, Art Danse et D'Jazz à Nevers.

BCL : *Vous avez un profil résolument culturel : pour qui travaillez-vous principalement ?*

AG : Mes clients principaux sont le CRL Bourgogne, le Centre régional du jazz, Itinéraires singuliers, le Théâtre de Beaune, l'Union départementale des MJC de Côte-d'Or, et le Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne (PESM). Je travaille avec la plupart d'entre eux depuis le début de mon activité. Malgré les changements de directions et d'équipes qu'il y a eu dans certaines structures, j'entretiens toujours avec elles des liens privilégiés, de grande confiance.

BCL : *Les travaux que vous menez pour le CRL sont multiples : BCL, plaquettes, cartes de vœux, affiches, programmes, mais également des livres, comme les restitutions de résidences d'écrivains en Bourgogne au début des années 2000. Votre goût pour la mise en page et*

« J'aime travailler la mise en page, je la compare à un travail d'architecture où l'on doit gérer les espaces et les volumes »

l'édition vous a-t-elle amenée à réaliser d'autres livres ?

AG : J'ai principalement réalisé des restitutions de résidences d'auteurs pour les villes de Chenôve et de Montbard, ainsi que pour le CRL, comme vous le soulignez. En effet, au début des années 2000, le CRL publiait des restitutions dans une collection intitulée « Impressions de résidence », pour laquelle je m'occupais de la conception graphique, de la mise en page et des illustrations.

J'ai également eu la chance de pouvoir travailler avec des éditeurs bourguignons. En 2007, j'ai pu mettre en page l'album *À l'Ouest de la Grosne* pour les éditions de l'Armançon, en partenariat avec le Centre régional du jazz.

D'une manière générale, j'aime travailler la mise en page. Je la compare à un travail d'architecture, où l'on doit gérer les espaces, travailler les blancs, les gris, les noirs, les volumes, pour améliorer la lisibilité, pour que ce soit agréable, esthétique. C'est intéressant de lier tout ça !

BCL : Parmi tous les travaux réalisés pour le CRL, quel est celui sur lequel vous avez pris le plus de plaisir à travailler ?

AG : Chaque année, le travail que je réalise pour Patrimoine[s] écrit[s] en Bourgogne me permet de découvrir plein de choses ! C'est d'ailleurs pour ça que je me suis dirigée vers la culture, car ces domaines me parlent et m'apportent énormément sur le plan personnel.

Dans un tout autre genre, j'ai beaucoup aimé réaliser la synthèse de l'étude sur la filière du livre en Bourgogne. À mon sens, c'est un document qui est réussi car il a été très réfléchi. L'étape de réflexion était importante, et nous nous sommes donnés beaucoup de temps en amont pour déterminer ce que nous allions faire.

BCL : Travailler entre autres avec Itinéraires singuliers vous a également permis de

mener des projets qui ont donné à votre activité une dimension plus sociale, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ?

AG : En effet, depuis plusieurs années je travaille ponctuellement sur des projets qui me permettent de transmettre ma passion et mon savoir-faire à un public non initié, souvent en difficultés. Je retiens entre autres l'atelier « Figure-toi », proposé en 2008 par Itinéraires singuliers et mené avec des patients du Centre hospitalier La Chartreuse de Dijon. L'objectif était de réaliser un travail d'écriture autour de l'identité en développant le thème « J'aime / J'aime pas ». Puis, entre 2010 et 2011, j'ai travaillé sur le projet « Toute ressemblance... », favorisant la rencontre, le temps d'une action artistique commune autour de l'écriture et de la photographie, de deux publics éloignés : les élèves du Centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand et les élèves du lycée de Fontaines. Ces ateliers permettent de donner un réel sens à mon activité.

BCL : Quels sont vos projets ?

AG : J'ai la chance d'avoir des clients fidèles, qui me proposent des projets réguliers et intéressants, auxquels s'ajoutent de nouveaux projets parfois très originaux. En juin dernier, j'ai été sollicitée pour réaliser des documents factices (cartes de policiers, couvertures de livres de cuisine, une de journal, pochette de disque, etc.) qui apparaîtront dans un téléfilm tourné en Bourgogne.

En cours et à venir : l'identité visuelle de la compagnie de théâtre l'Artifice (après avoir également créé la charte graphique de la Minoterie), la communication du Grand Dej', le rendez-vous annuel des associations à Dijon, et enfin... le lancement de mon site !

Propos recueillis par Léa Mauvais-Goni ■

→ www.annegautherot.com



COUPS DE CŒURS ET INSPIRATIONS

- Les revues *flow* et *étapes*,
 - la librairie Artazart à Paris, au bord du Canal Saint-Martin,
 - la maison d'édition L'Association,
 - les jolies affiches et cartes postales de la Péniche Cancale à Dijon (création Jérôme Derieux),
 - *Une histoire sans mots* de Xu Bing,
 - les couvertures des éditions Zulma,
 - la multitude et la richesse des propositions dans le domaine de l'illustration jeunesse en France,
 - la création graphique contemporaine dans le domaine du textile et du papier peint.
- Et mon projet rêvé (!)
- avoir un atelier / boutique / galerie proposant des créations textiles / photos / illustrations / sérigraphies et livres, ainsi que des ateliers... (!)

COUPS DE GUEULE

Les appels d'offres qui demandent la fourniture d'avant-projets sans indemnisation, qui ne prennent donc pas en considération le travail de création... Mais les choses changent : Le ministère de la Culture et de la Communication soutient par une circulaire la charte de l'Alliance française des designers : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/07/cir_39823.pdf

Antipodes, le goût des autres

C'est dans sa caverne d'Ali Baba à Saint-Marcelin-de-Cray (71) que nous a reçus Antipodes, association dédiée aux arts de la parole. On aurait bien voulu s'y installer longtemps...

Le couple fondateur, Geo Jourdain et Marie-France Marbach, ainsi que Pauline Bonnard et Pénélope Lange, toute l'équipe nous a livré son histoire et ses engagements, autant de sésames propices à la rencontre et à la cogitation partagée.



BCL : *Racontez-nous comment est née l'association Antipodes, ce qui a présidé à sa création...*

Geo Jourdain : Tout a commencé en Afrique, au début des années 1970, où nous sommes partis au titre de la coopération culturelle, et où nous avons passé 20 ans ! Attaché culturel, j'avais un objectif : baser nos actions sur l'échange avec les gens du pays, les partenaires locaux, enrichir mutuellement nos cultures, surtout ne pas fabriquer une vitrine de la culture française. Nous avons ainsi vécu en Centrafrique, au Togo, au Burundi, au Bénin, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie.

Marie-France Marbach : Durant ces années, j'ai travaillé aux côtés de Geo et investi de nombreux domaines, et tout particulièrement celui de l'artisanat local et des musées. J'aime regarder vivre les gens et me suis donc naturellement intéressée aux objets du quotidien : poterie traditionnelle, vannerie, habits, jouets, etc. Autant de pièces souvent méprisées par les musées, qui à mes yeux pourtant constituaient un patrimoine culturel essentiel. Je faisais de l'ethnologie sans vraiment en avoir conscience ! Certains des musées que nous avons créés, parfois sur le modèle, pionnier à cette époque, des écomusées, existent toujours !

BCL : *Comment s'est passé le retour en France ?*

GJ : Après une première expérience professionnelle douloureuse, je suis revenu en Saône-et-Loire où j'ai travaillé en qualité de conseiller des Foyers ruraux. Et en 9 mois, nous avons créé le Village du Bout du Monde sur un terrain prêté par une Mairie. Parallèlement, en 1984, j'ai pris un poste à Paris dans le cadre de la coopération et du développement avec l'Afrique.

MFM : Pendant ce temps, j'ai continué à être bénévole au sein du Village du Bout du Monde. Constitué d'habitats en grandeur nature construits en terre crue par des artisans de nombreux pays d'Afrique accueillis dans le cadre d'échanges culturels relatifs à l'artisanat, le Village proposait toutes sortes d'animations

basées sur l'éducation au développement. Il s'agissait de construire un lieu commun à toutes les cultures.

Puis nous sommes repartis au Mali, pour rentrer définitivement en 1989.

GJ : L'Afrique, puis le Village, c'est la genèse d'Antipodes. L'association a été créée en 1986 avec une vocation qui n'a pas changé : l'échange culturel.

BCL : *Le sous-titre qui figure sur votre site Internet dit bien cela en effet : « Pour un dialogue culturel basé sur l'imaginaire des peuples »... Antipodes n'a donc pas changé de vocation, mais s'est spécialisée dans un domaine : le conte et l'oralité. Comment ?*

MFM : À notre retour définitif en Saône-et-Loire, Geo est reparti travailler à Paris au Musée des Arts Africains et Océaniens et j'ai fait un bilan de compétences dont il est ressorti que je souhaitais continuer à voyager et que je voulais raconter à ma manière nos expériences ; bref, que j'étais une conteuse en devenir ! Je me suis donc lancée.

« Antipodes s'intéresse à ceux qui ont les pieds opposés, ceci reste le fondement de notre travail ! »

Très vite, j'ai obtenu des contrats à l'étranger (dans des Alliances françaises et Instituts culturels notamment). Et puis peu à peu, sur place, les choses ont pris forme : je contais dans des écoles, des jardins d'enfants, les bibliothèques se montraient intéressées. Mais si je prenais plaisir à conter pour les enfants, j'étais plus désireuse encore de le faire pour des adultes. Ainsi, en 1992, nous avons créé une « balade contée » intitulée Conte au près. Nous étions précurseurs puisqu'il existait encore très peu d'associations de marcheurs et qu'il nous fallait ouvrir les chemins, supprimer temporairement quelques clôtures, déménager les vaches, etc. ! L'aventure a duré 7 ans, ce fut un succès !

Et puis, aiguillonnés par Geo, toujours visionnaire, nous avons créé le premier festival des Contes givrés en 1999, en

le faisant démarrer au moment de Lire en Fête (mi-octobre). Un choix qui nous permettait non seulement de nous inscrire dans un événement national, mais qui nous assurait également un public local et des partenariats avec les bibliothèques.

Les Contes givrés, c'est une fenêtre sur le monde, la proposition d'un dialogue avec l'autre, celui qui ne vit pas forcément comme nous, ne pense pas comme nous, qui est différent. Antipodes s'intéresse à ceux qui ont les pieds opposés, ceci reste le fondement de notre travail !

BCL : *Comment menez-vous toutes vos actions ? Elles sont foisonnantes ! Festival, rencontres annuelles, éducation artistique et culturelle (EAC), coédition de livres, expertise, etc.*

GJ : Oui, il y a du travail pour 10, et nous sommes 4...! Marie-France, directrice artistique, moi-même, président, Pauline Bonnard (depuis 2007) et Pénélope Lange (depuis 2012), attachées culturelles. Nous restons très fragiles. Si le Département et la Direction régionale des affaires culturelles nous soutiennent beaucoup, nous n'avons pas l'assurance de pouvoir pérenniser les postes de Pauline et Pénélope, ce qui est pour nous l'enjeu essentiel.

Pauline Bonnard et Pénélope Lange : L'organisation du travail se fait naturellement, nos compétences sont complémentaires. Un principe : toute l'équipe suit l'ensemble des projets. Ajoutons que nous sommes depuis peu mandatés par le Réseau National du Conte et des Arts de la Parole pour susciter la création d'un Réseau régional. Encore une nouvelle pièce dans le puzzle Antipodes !

BCL : *Prenez l'une d'entre elles : l'éducation artistique et culturelle...*

MFM : Oui, tel M. Jourdain (!), qui fait de la prose sans le savoir, nous nous sommes mis à l'EAC sans nous en rendre compte ! « Givrés au collège », lancé en 2009-2010, trouve sa naissance dans nos interrogations : comment faire prendre conscience aux adolescents qu'ils aiment les histoires ? Il fallait aller les

surprendre au collège, de manière inattendue !

Ensuite, nous avons voulu aller plus loin et proposer des artistes en résidence dans les établissements scolaires, tout au long de l'année.

BCL : *Encore une autre pièce du puzzle : comment est venue l'idée d'Imaginaire & Résistance (I&R) ?*

MFM : Après 12 ans de festival, nous avons voulu expérimenter une idée folle : sortir de la simple « consommation » d'histoires et jouer avec l'imaginaire, qui nous paraît une des meilleures formes de résistance dans nos vies quotidiennes et dans la société.

Nous avons créé un événement ouvert au public le plus large avec des ateliers et débats autour de cette question. Nous ne voulions pas faire intervenir des spécialistes, mais des « raconteurs », des témoins de terrain, des créateurs, afin qu'un dialogue s'instaure aisément avec le public. Le comédien Alberto Garcia Sanchez par exemple, nous a raconté le foisonnement et le dynamisme résistants de la vie artistique sous Franco... puis son assèchement dès la fin du régime dictatorial et le début de l'ère de consommation...!

Après deux ans d'expérience, il était temps d'accrocher les deux convois, et c'est ainsi qu'I&R s'est déplacé dans un établissement scolaire au cœur de la cité minière de Montceau-les-Mines.

Les jeunes participent à une semaine culturelle avec des intervenants divers et préparent le collège à l'accueil du grand public le week-end.

Ce brassage de générations durant I&R est un pari risqué, mais il replace l'action culturelle au sein même de notre société !

PL : I&R est à la fois une expérimentation et un projet de territoire, il est donc voué à se déplacer, se transformer, se réinventer. Nous projetons par exemple un travail en usines, avec des ouvriers, mais aussi bien sûr dans d'autres établissements scolaires. À chaque fois, cela nous oblige à réinterroger nos pratiques, notre vocabulaire, notre façon de voir...

BCL : *Vous proposez aussi votre expertise : auprès de qui intervenez-vous ? Comment êtes-vous repérés en tant qu'experts ?*

PB : Les années d'expérience de l'association et les très nombreuses rencontres ont permis la constitution d'un large carnet d'adresses. Le conseil, l'accompagnement au montage de projets, c'est ce que nous faisons en réalité depuis longtemps, sans l'avoir formalisé. Aujourd'hui, nous sommes en train de constituer un véritable centre de ressources sur les arts de la parole, il nous semble important de valoriser cette compétence, de l'assumer !

« Comment faire prendre conscience aux adolescents qu'ils aiment les histoires ? Il fallait aller les surprendre au collège, de manière inattendue ! »

Pour les résidences en milieu scolaire par exemple, Antipodes échange avec les équipes sur leur projet, met à disposition son carnet d'adresses, présente ses valeurs, pour aboutir à un projet en phase avec les préoccupations de chacun. Une fois l'opération lancée, elle prend son autonomie. Mais nous restons en contact permanent avec les artistes, relançons la machine si nécessaire, pouvons être médiateurs, mettons en place des bilans d'étape, réfléchissons à des façons d'aller plus loin, etc.

L'un de nos écueils : monnayer ces services à leur juste valeur, et anticiper sur de prochains projets sans être sûrs de trouver leurs financements...

MFM : En fait, la difficulté essentielle est de tout mener de front : le festival (5 semaines et 5 000 km à parcourir !)... et tout le reste ! Car nous proposons aussi des formations : stages pour conteurs amateurs, stages de perfectionnement, formations sur l'accueil d'intervenants (partenariat avec les bibliothèques

départementales de prêt), etc.

Nous tâchons de toujours conserver un équilibre entre artistique et expertise, formation, conseil...

BCL : *Vous touchez donc des publics nombreux et très divers !*

MFM : Oui, de bons indicateurs en témoignent : le public et la fréquentation du festival, les visites du site et du blog nourri quotidiennement par Geo, les nombreux bénévoles qui souhaitent s'engager à nos côtés, les multiples témoignages que nous recevons, la fidélité et la longévité d'une bonne partie du public - certains enfants, aujourd'hui adultes, ont grandi avec le festival !

GJ : Mais il n'est pas question évidemment de nous reposer sur nos lauriers, et nous n'avons pas fini d'inventer !

PB : Je me souviens encore de la phrase de Geo à mon arrivée : « ici, je te préviens, c'est une idée par jour minimum ! »

Propos recueillis par Marion Clamens ■

→ www.association-antipodes.fr



BREVES

Lis tes classiques !

« Lis tes classiques » est une expérience lancée par Parallèles éditions dans le but de favoriser l'accès aux grands classiques littéraires du domaine public.



Le principe est simple : une affiche, des classiques, et des QR codes sur les tranches des livres exposés. Parallèles éditions propose ainsi au téléchargement une affiche de 90 sur 207 cm représentant une bibliothèque, à afficher à l'intérieur comme à l'extérieur. Les passants sont invités à flasher les QR codes avec leurs portables et tablettes afin de profiter d'une lecture sans restriction d'accès.

En Côte-d'Or, la ville de Chenôve s'est emparée du phénomène en affichant cette bibliothèque en trompe l'œil dans différents lieux de la ville pendant l'été. Cette installation urbaine est une tentative d'invitation à la lecture et constitue un véritable dispositif passerelle de médiation numérique.

+ d'info

lis-tes-classiques.tumblr.com

Dé-LIRE en Revermont : une fête pour tous et par tous !

C'est à Poligny et Salins-les-Bains que s'est tenue la première édition de la manifestation Dé-LIRE en Revermont les 4 et 5 juillet 2015, initiée par l'association Les Mots de Zélie. Cette manifestation dédiée à la lecture s'est nourrie de collaborations multiples afin de proposer un moment original et convivial en plein cœur du Jura.



Dans la continuité des Dionysies

Pour Les Mots de Zélie, association de lecture à voix haute implantée depuis 2011 à Salins-les-Bains, l'aventure commence lors de l'annonce, par le Centre régional du livre de Franche-Comté, de l'arrêt du rendez-vous littéraire annuel Les Dionysies, véritable temps fort sur le territoire du Revermont.

L'idée est alors d'organiser une nouvelle grande fête littéraire, autour du plaisir de lire, d'écouter et de « voir » lire, dans un décor particulier : celui de la nature jurassienne. En allant à la rencontre des acteurs culturels locaux afin de leur soumettre le projet, et en incitant les habi-

tants du territoire à devenir acteurs de cette manifestation, Les Mots de Zélie, en partenariat avec l'association Salins-les-Bains Pays du Livre, donne à ce projet une dimension participative.

Les deux associations sont très rapidement soutenues sur le terrain par nombre de partenaires tels que la Nouvelle Librairie Polinoise – unique librairie du Pays du Revermont –, la bibliothèque du Comté de Grimont, l'association Atout-livre, la M.J.C. et la bibliothèque intercommunale d'Arbois ainsi que l'office du tourisme de Salins-les-Bains. Le projet est ensuite exposé au Centre régional du livre de Franche-Comté, qui, enthousiasmé par cette initiative, décide de s'y associer.



« L'objectif est de réunir toutes les personnes souhaitant lire, faire lire ou écouter des textes de leur choix »

Deux auteurs mis à l'honneur...

Au cœur de la manifestation : deux auteurs, invitées à venir à la rencontre des habitants du Pays du Revermont le temps d'un week-end. Le choix des deux romancières, Noémi Lefebvre et Charlotte Erlih, se fait très rapidement, comme en témoigne Martine Lambert, animatrice-coordinatrice au sein des Mots de Zélie : « Noémi Lefebvre était venue aux Dionysies quelques années auparavant et nous la connaissions tant pour l'originalité de son écriture que pour la qualité de ses échanges avec le public. Quant à Charlotte Erlih, elle avait été remarquée par plusieurs lectrices des structures partenaires, et nous trouvons intéressant d'inviter également un auteur jeune ».

...le temps d'un week-end festif et fédérateur

Après une rencontre le samedi à la Nouvelle Librairie Polinoise – où l'on aurait aimé pouvoir pousser les murs pour accueillir tout le monde –, les deux romancières ont poursuivi l'aventure le lendemain en participant à une journée mêlant lecture et nature à Salins-les-Bains. Au programme : deux randonnées organisées avec l'office de tourisme, entrecoupées de « stations lecture » extraites des derniers ouvrages publiés par Noémi Lefebvre et Charlotte Erlih. Dans la continuité est organisé un « Forum lecture » au parc des Cordeliers dont

l'objectif est de réunir toutes les personnes souhaitant lire, faire lire ou écouter des textes de leur choix. Pour cela, en amont de la manifestation, les structures organisatrices ont pris soin de diffuser dans les principales communes du Pays du Revermont des boîtes invitant les habitants à proposer des textes « qui les séduisent et les touchent », précise Martine Lambert.

Un bilan enthousiaste

Le bilan de cette première édition se veut positif, tant par la qualité des rencontres avec les deux romancières que par la présence et la participation du public. Forte de ce succès, Martine Lambert songe d'ores et déjà à la prochaine édition, dont elle formule les attentes avec beaucoup d'enthousiasme : « nous souhaitons que les habitants du Pays du Revermont, à qui cette manifestation est destinée, s'impliquent encore plus, qu'ils viennent s'amuser, lire, et découvrir d'autres auteurs, en toute simplicité. Que nos rencontres avec les prochains auteurs soient d'aussi bonne qualité et que de nouveaux partenaires nous rejoignent ! »

Léa Mauvais-Goni ■

→ lesmotsdezélie.eklablog.com

BREVES

■ Impression artisanale

+ message détonant = Affiche Moilkan



Affiche Moilkan, c'est le nom donné à un atelier de typographie et d'impression traditionnelles installé à Baume-les-Dames, en Franche-Comté. Le nom de l'entreprise est révélateur : Steve Seiler, typographe, graveur et graphiste, et Élise Calame, illustratrice, réalisent des affiches et cartes postales en séries limitées, illustrées de jeux de mots savants et de messages détonants. L'ordinateur n'a pas sa place dans cet atelier où l'on travaille à l'ancienne, avec des caractères mobiles en plomb et en bois, sur de vieilles machines récupérées et rénovées.

Le + : Steve Seiler et Élise Calame partagent leur passion avec le public à travers des ateliers d'initiation à la typographie et à la gravure.

+ d'info
affichemoilkan.blogspot.fr

■ Après le bibliobus... le biblio-vélo !

Les conseils de quartier et les associations du CRAC (Collectif des ressources alternatives et citoyennes) de la ville de Bagnex ont lancé en juin 2015 une initiative originale pour favoriser l'accès aux livres : une bibliothèque prenant la forme d'une boîte, installée sur le porte-bagages d'un vélo stationnant quotidiennement dans le centre-ville. L'objectif est d'inciter les passants à se servir, sans oublier de rapporter l'ouvrage emprunté, ou bien d'en placer un nouveau, selon le concept du *bookcrossing* (faire circuler les livres en les mettant à disposition de tous dans des espaces urbains). À venir : l'achat d'un triporteur afin d'agrandir cette bibliothèque baladeuse !

BREVES

■ **Radium : l'application qui révolutionne le paysage numérique européen**

Radium est un outil *open-source* créé par l'association américaine *International Digital Publishing Forum* (IDPF) permettant de lire en ligne, depuis un navigateur, n'importe quel fichier epub. L'outil est neutre et totalement interopérable, s'affranchissant ainsi de l'hégémonie des Gafa (acronyme de Google, Apple, Facebook et Amazon : les quatre acteurs majeurs de l'Internet).

Implanté dans les locaux de Cap Digital, le siège européen de la fondation, Radium sera financé grâce à des contributions publiques et privées, réunissant entre autres le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, le Centre national du livre, ainsi que le Syndicat national de l'édition.

+ d'info
radium.org

■ **Le rapport de Julia Reda adopté par le Parlement européen**

Le rapport sur le droit d'auteur de la députée européenne Julia Reda a été adopté le 9 juillet dernier par le Parlement européen. Depuis sa publication en début d'année 2015, le rapport avait généré nombre de réactions dans le monde de la culture, nécessitant des amendements de compromis. Ainsi, contrairement au texte initial, le rapport adopté apparaît « relativement équilibré entre nécessaires évolutions et respect des principes du droit d'auteur », indique La Société des Gens de Lettres. Pour aller plus loin, rendez-vous au prochain Forum de la Société des Gens de Lettres, le 22 octobre 2015, qui sera consacré à l'avenir du droit d'auteur en Europe.

« Tablette » et prix du livre : la Belgique francophone se mobilise

Les troisièmes Rencontres nationales de la librairie, qui se sont tenues à Lille en juin dernier, ont accueilli plusieurs libraires étrangers parmi les quelque 800 professionnels venus débattre de l'exercice de leur métier. Régis Delcourt (librairie Point Virgule à Namur), président du Syndicat des libraires francophones de Belgique, revient pour *BCL* sur l'avenir de la librairie qui, chez nos voisins belges, passe notamment par la suppression de la « tablette » et l'établissement d'une réglementation sur le prix du livre par voie législative.

La rentrée littéraire bat son plein. Des romans, par centaines, arrivent sur les tables des libraires. Certains livres font déjà la une des journaux, d'autres se montrent plus discrets. Belles promesses, futurs prix littéraires, découvertes incroyables, les lecteurs français et belges se réjouissent à l'idée de plonger dans tous ces univers. Et oui, en Belgique francophone (Bruxelles et la Wallonie), nous lisons les mêmes livres qu'en France. Aucune différence. Nos médias parlent des mêmes titres, les tables et vitrines des libraires proposent les mêmes auteurs (avec toutefois quelques auteurs belges en plus).

La seule différence, et non la moindre, est liée au prix de vente. En effet, dans les librairies belges, un livre français sur deux porte une petite étiquette masquant le prix imprimé sur la quatrième de couverture. Si vous la décollez, vous découvrirez que le prix initial, fixé par l'éditeur, a augmenté de 10 à 17 % en passant la frontière ! Cette différence s'explique par une majoration de prix, la « tablette », qui était autrefois utilisée pour couvrir les frais de douane et les risques de change entre les francs belges et les francs français.

Près de 15 ans après l'instauration de l'euro, les libraires belges subissent

toujours cette majoration de prix imposée principalement par deux distributeurs : Hachette et Interforum. Les autres grands distributeurs français (Sodis, Union Distribution, Volumen, Dilisco, Les Belles Lettres, Harmonia Mundi,...) ont heureusement renoncé à cette pratique et nous permettent de vendre leurs ouvrages au « prix français » depuis un certain temps déjà.

Lors d'une visite en Belgique, si vous poussez la porte d'une de nos librairies, vous serez étonné de découvrir cette différence criante. Le dernier Amélie Nothomb, *Le crime du Comte Neville*, paru chez Albin Michel, sera vendu au prix de 16,85 € en Belgique contre 15 € en France. Ou encore *Le Petit Robert de la langue française* vous coûtera 72,40 € au lieu de 64,90 € ! Excusez du peu !

Dans une même communauté linguistique, avec la mise en circulation de l'euro, les arguments qui justifient cette pratique sont plus que jamais anachroniques. D'autant que Bruxelles n'est pas plus éloignée de Paris que Marseille ou Toulouse...

La situation est imposée par trois distributeurs belges, protégés par des exclusivités :

- Interforum Benelux, filiale d'Editis (qui

distribue 10/18, Allary, Nathan, Plon, Le Robert, Robert Laffont, Michel Lafon, XO, Pocket, Héloïse d'Ormesson, La Belle Colère...)

- Dilibel, filiale d'Hachette (Albin Michel, Grasset, Le Livre de Poche, Larousse, Marabout, Odile Jacob, Stock, Lattès, Didier Jeunesse, Milan, Audiolib, Masson, Dunod...)

- Nord-Sud (Jouvence, Economica, Présence africaine, Eyrolles...).

Ce choix d'imposer une tablette sur le prix fixé par l'éditeur a deux conséquences majeures :

- ce sont les lecteurs, les bibliothèques et les libraires qui financent la structure de ces distributeurs ;

- les libraires belges sont fragilisés par la concurrence des opérateurs de vente en ligne, sur qui ne pèse pas la tablette.

Opposés depuis la première heure à cette situation, les libraires belges en pâtissent aujourd'hui dangereusement. À l'heure où la vente en ligne ne cesse de progresser, nous ne pouvons plus justifier une telle différence de prix auprès de nos clients. Amazon ne pratique pas la tablette. Le calcul est donc vite fait pour le lecteur belge et nos librairies en souffrent cruellement. Des clients fidèles commencent à désertir nos librairies, nous le constatons malheureusement chaque jour.

Le Syndicat des libraires francophones de Belgique (SLFB) demande depuis des années à ces trois distributeurs de renoncer à un système qui met en danger toute la profession et défavorise le lecteur belge. À ce jour, pourtant, nous subissons toujours cette réalité. Sauf que...

Sauf qu'il y a quelques mois, des rumeurs ont commencé à courir de part et d'autre de la frontière. Volumen (l'outil de diffusion-distribution des éditions du Seuil, Minuit, Métailié, Zulma, Eres, L'Olivier,...) cherchait acquéreur et Interforum se montrait très intéressé par ce rachat.

En Belgique, cette annonce fut un coup de tonnerre : nous ne pouvions accepter l'idée que tous ces éditeurs, si symboliques pour les libraires indépendants, rejoignent la liste déjà trop longue des éditeurs « tabellisés ». Le SLFB a donc entrepris une série d'actions afin de

« Dans une même communauté linguistique, avec la mise en circulation de l'euro, les arguments qui justifient [la] pratique [de la tablette] sont plus que jamais anachroniques. »

sensibiliser les éditeurs du groupe Volumen au combat des libraires. Par ailleurs, des écrivains belges ont eux aussi décidé d'exprimer leur exaspération face à cette situation et ont publié une lettre ouverte dans le quotidien *La Libre Belgique*. Parmi les quelque 170 signataires, Amélie Nothomb et Éric-Emmanuel Schmitt, auteurs étroitement liés aux éditions Albin Michel.

Le SLFB a également lancé une pétition en ligne et en librairie intitulée « Le même livre au même prix en Belgique et en France » qui a recueilli plus de 13 000 signatures à ce jour.

Dans un même temps, la ministre de la Culture, Joëlle Milquet, a elle aussi manifesté son intérêt pour ces questions de prix du livre. La Belgique, petit pays à la structure politique compliquée, n'a toujours pas de loi sur le prix du livre. Suite à une récente réforme de l'État, cette matière de prix, jusque-là fédérale, est devenue régionale. La ministre a donc pris la décision de plancher activement sur ce dossier afin que la Belgique francophone puisse enfin obtenir une loi sur le prix du livre.

Les libraires se réjouissent de cette décision et se sentent entendus par le cabinet ministériel. Ils espèrent que les différentes concertations menées par Madame Milquet aboutiront rapidement à une loi, la plus proche possible de la loi Lang de 1981. Pour que cette loi soit complète, elle devrait contenir la mention claire d'une « détabellisation » progressive.

Le sujet est bien entendu délicat. Mais il est passionnant et capital car il s'agit vraiment de l'avenir de la librairie. Ce qui va se jouer dans les semaines qui viennent sera décisif pour le futur. Espérons que c'est le bon sens qui l'emportera, car le prix des livres est un enjeu non seulement commercial, mais aussi culturel et politique !

Régis Delcourt ■

BREVES

■ Une *Ideas box* à Sarcelles, une autre dans le Bronx

IDEASBOX

Après s'être implantée à Sarcelles en juillet dernier, la médiathèque en kit créée par l'ONG Bibliothèques sans frontières et lauréate du concours présidentiel *La France s'engage* s'est exportée jusque dans le Bronx (New York, États-Unis), déployée au Hayden Lord Park de juillet à septembre.

Accueillant des ateliers aux thèmes très divers, de la création de film documentaire, à l'apprentissage du code, en passant par la création graphique, elle est ouverte du mardi au samedi à tous les habitants du quartier. Conçue à l'origine pour des situations d'urgence humanitaire, l'*Ideas box* permet également de donner accès à des activités culturelles dans des zones particulièrement touchées par la pauvreté et le chômage.

+ d'info

www.ideas-box.org/fr

BREVES

■ Premier Parallèle, maison d'édition numérique et papier

Lancées en mars 2015, les éditions Premier Parallèle, dont le siège social est basé à Clamecy, sont spécialisées dans les essais et les documents. À leur tête, Sophie Caillat et Amélie Petit, deux jeunes femmes issues pour l'une du journalisme web, pour l'autre, de l'édition traditionnelle. Ce duo original, alliant le monde du digital et celui du papier se retrouve dans la politique éditoriale de la maison d'édition puisque les livres sont disponibles en version numérique et en version imprimée, et que la communication se fait aussi bien dans les journaux que sur les réseaux sociaux.

Une maison dynamique et moderne, à suivre de près...

+ d'info

www.premierparallele.fr

■ Le nouveau visage de Gallica

En janvier 2015, la Bibliothèque nationale de France a mis en ligne gallicalabs.bnf.fr, une version bêta de la future bibliothèque numérique. Gallica Labs a permis de tester, au fur et à mesure des développements, un certain nombre de nouvelles fonctionnalités plébiscitées par les internautes, tel que le feuilletage des documents en mode plein écran, un zoom plus simple d'utilisation, ou encore la possibilité d'exporter un document sur un site ou un blog pour le feuilleter intégralement.

« Vous nous l'avez demandé, nous l'avons fait » : les internautes ont collaboré à cette nouvelle version de Gallica en faisant part de leurs remarques, suggestions et attentes.

Encore une fois, les internautes participent pleinement à l'émergence de la bibliothèque numérique nationale !

+ d'info

blog.bnf.fr

L'ebook-carte, nouvel outil de transition numérique pour les professionnels du livre

Selon le dernier baromètre de la Sofia publié à l'occasion du Salon du livre de Paris cette année, les lecteurs de livres numériques sont aujourd'hui trois fois plus nombreux qu'en 2012. Si cette augmentation ne représente encore qu'un marché de niche au modèle économique très incertain, elle pousse néanmoins les professionnels à se positionner sur les questions liées au prêt et à la vente de livres numériques. Certains ont choisi de sauter le pas avec « l'ebook-carte », un concept simple et rassurant.



Offrir un livre, rien de plus facile : trois petits pas, une librairie, et puis voilà... Mais s'agissant d'un livre numérique, les choses se compliquent : entre l'achat en ligne, le lien URL et le code automatique de téléchargement, fini le beau cadeau charmant ! C'est sur ce premier constat que l'ebook-carte a vu le jour. Déjà proposée aux États-Unis par la start-up Livrada, elle est arrivée en France en 2013, à l'initiative de l'éditeur E-Fractions, installé près de Béziers.

Le concept est simple : une carte de 10 centimètres sur 15, reprenant les mêmes éléments que ceux présents sur la couverture d'un livre papier (une illustration, le titre, l'auteur et l'éditeur au recto, un résumé ou un extrait du livre et un code-barre au verso), le tout agrémenté d'un QR code à flasher et d'un lien URL. Et c'est justement sur ces deux derniers éléments que repose le concept de l'ebook-carte, puisqu'ils renvoient directement sur la page de téléchargement du livre numérique, hébergé sur

la plateforme de diffusion d'E-Fractions. Une fois le lien ouvert, le détenteur de la carte doit encore entrer son code de téléchargement, choisir son format d'*ebook* (epub, kindle, etc.), et enfin, cliquer pour commencer sa lecture. Un concept abordable (40 % de remise pour les libraires, 50 % pour les éditeurs, dont 25 % pour les auteurs) et d'autant plus séduisant qu'il émerge à un moment où les professionnels hésitent encore à se lancer dans des expérimentations onéreuses et encore très instables.

Parmi ceux qui ont adopté l'*ebook*-carte, on retrouve majoritairement des libraires. Un engouement guère étonnant, puisque ce concept leur offre l'avantage de vendre des *ebooks* sans investir outre mesure dans la gestion d'un stock en ligne ou l'achat d'une borne connectée. Le tout pour le libraire étant de savoir comment prendre en compte cette carte dans ses rayons : le rangement avec les livres papier est très souvent écarté pour des raisons de place et de logistique. Sont préférés la plupart du temps le présentoir en caisse favorisant la vente additionnelle, ou les portfolios, consultables dans les rayons. Ces solutions, loin de booster le chiffre d'affaires de la librairie, permettent toutefois de répondre aux appels d'offres des collectivités, d'agrandir potentiellement la clientèle et de travailler l'image de « librairie moderne ».

À la médiathèque du Grand Narbonne, les *ebook*-cartes sont présentées sur un totem en carton noir, dans le hall d'entrée, à côté de l'escalier principal. Une façon d'attirer l'attention sur la collection numérique de l'établissement et de susciter la curiosité des visiteurs dès le franchissement des portes automatiques. Car c'est bien là leur fonction première, souligne Sylvain Panis, directeur de la structure, qui voit dans l'*ebook*-carte davantage un outil de médiation qu'une offre en soi : « Cette trace matérielle a quelque chose de rassurant et permet d'engager le dialogue en s'appuyant sur un objet concret ». La médiathèque a signé avec E-Fractions pour soutenir un projet innovant en région et se lancer dans le numérique sans entrer dans l'engrenage du Prêt numérique en bibliothèque (PNB) pour le moment. Des raisons qui jettent une ombre sur le

concept de l'*ebook*-carte : si le catalogue de 111 titres diffusé par E-Fractions trouve toute sa signification auprès des bibliothèques locales, il pourrait être plus difficile à défendre auprès d'autres collectivités s'il n'est pas étoffé (un point sur lequel E-Fractions est déjà en train de travailler : les éditions Métailié viennent de rejoindre le catalogue).

L'*ebook*-carte semble être perçue comme un outil de transition et d'expérimentation par les bibliothèques et les libraires, en attendant de se lancer dans la grosse machine du PNB ou celle de la vente en ligne. Franck-Olivier Laferrère, fondateur d'E-Fractions, insiste sur le fait qu'elle permet de lutter contre la fracture numérique en devenant une solution pérenne pour des structures ayant très peu de moyens, comme les bibliothèques non connectées par exemple. Certaines maisons d'édition publiant exclusivement en numérique (selon le modèle du *pure play*), voient également un moyen de promouvoir leurs ouvrages difficilement visibles puisque « immatériels ». C'est le cas des Apprimeurs, « agence digitale » basée à Paris. « Exploratrice des possibilités interactives, éditoriales et graphiques offertes par les nouveaux supports numériques¹ », elle a créé très rapidement ses propres « cartes à lire » afin d'exister ailleurs que sur la toile. Attentive aussi bien à leurs qualités qu'aux endroits où elles sont exposées, l'agence a travaillé son concept de carte en nouant des partenariats avec des lieux originaux et atypiques, à l'image de sa politique éditoriale, comme la Gaîté Lyrique, centre culturel consacré aux arts numériques ou encore l'illustre Boutique, QG parisien de l'illustration contemporaine.

Si le concept de l'*ebook*-carte reste principalement expérimenté par des acteurs du Languedoc-Roussillon, cette année lui semble néanmoins propice puisqu'il a été relayé par beaucoup de médias et présenté dans plusieurs régions. Reste maintenant à voir si les professionnels du livre vont choisir de s'en emparer en attendant un modèle plus général et stable. Alors... cette *ebook*-carte, bonne pioche, non ?

Marlène Bertrand ■

1. lesapprimeurs.com

BREVES

■ eBookenBib : Des livres libres en bibliothèque

BIBLIOTHÉCAIRES CONTRE LES



Le 6 mai 2015, à l'occasion de la journée internationale contre les *Digital Right Management* (DRM) ou Mesures Techniques de Protections (MTP) contrôlant l'utilisation, l'accès et le partage d'une œuvre numérique, Thomas Fourmeux, assistant multimédia au sein des bibliothèques d'Aulnay-sous-Bois, a créé ebookenbib.net. Il s'agit d'un espace dédié aux livres numériques libres garantis sans DRM sous forme de packs thématiques (« Fantastiques et merveilleux », « Paris littéraire », « Les femmes dans la littérature », etc), à télécharger à volonté via Dropbox.

Le site centralise également un certain nombre d'outils (majoritairement des logiciels *open-source*) permettant de profiter au mieux des livres numériques.

+ d'info
ebookenbib.net

Patrimoine écrit ou la conquête d'une image moderne

Sauvegarder, mettre en valeur, enrichir le patrimoine écrit : pourquoi ? Pour qui ? Quels sont les enjeux de la constitution et de la transmission d'un patrimoine public ? Et que revêt aujourd'hui la notion de patrimoine et de patrimonialisation pour les bibliothèques publiques et les services d'archives ? Tentative de décryptage dans ce dossier spécial.

Patrimoine(s) : politiques publiques et dynamique sociale

Par Philippe Poirrier, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bourgogne

La notion de « patrimoines », désormais au pluriel, est largement répandue dans l'espace public. Cet « émoi patrimonial » est, depuis trois décennies, un phénomène social de premier plan, moins élitiste que jadis, et approprié par le plus grand nombre, signe manifeste d'une forme de démocratie culturelle.

Le poids des héritages : des missions régaliennes

Les politiques du patrimoine sont anciennes, puisent leur racine dans la Révolution française, avec l'émergence de la notion de « patrimoine national » et la mise en place d'un réseau muséal et archivistique, et se sont traduites par la mise en place de structures administratives, notamment sous la Monarchie de Juillet. La Troisième République poursuit cette politique qui se concrétise par une législation spécifique (loi de 1913). Ce corpus législatif contribue à imposer durablement la gestion du patrimoine comme une fonction régaliennne, prise en charge principalement par un corps de

professionnels qui relèvent de la fonction publique d'État.

Le XX^e siècle se caractérise surtout par un élargissement de la notion de patrimoine, au-delà des sites et monuments prestigieux, du singulier au pluriel. Les acteurs de la patrimonialisation sont plus nombreux. Les institutions étatiques demeurent certes présentes, continuent à détenir un fort pouvoir normatif et technique, mais doivent tenir compte de mobilisations patrimoniales, communautaires quelquefois, souvent relayées par les collectivités territoriales. Ces revendications, qui peuvent croiser des ambitions académiques et savantes, conduisent à un élargissement chrono-

logique et thématique des patrimoines reconnus, et progressivement protégés. Ce processus d'élargissement du patrimoine s'accélère au début du XXI^e siècle, et en 2006, la France ratifie la convention de l'Unesco sur le patrimoine immatériel, et inscrit son action patrimoniale dans le cadre de la reconnaissance de la diversité culturelle.

Un développement culturel territorialisé

Les politiques du patrimoine ont longtemps conservé un caractère régalien. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour qu'une modeste décentralisation touche

« Le XX^e siècle se caractérise par un élargissement de la notion de patrimoine, au-delà des sites et monuments prestigieux, du singulier au pluriel. »

les secteurs du patrimoine. Les acteurs locaux confèrent désormais une haute portée symbolique, politique et économique au patrimoine. « Ce qui signifie que la conscience patrimoniale, les formes qu'elle prend et les usages qui en résultent ne sont, et de loin, plus réductibles à la problématique classique des monuments historiques et des musées mais doit se comprendre à travers le développement culturel territorialisé. Il se s'agit plus de communion nationale et républicaine à travers les grandioses témoins

du passé, ni d'appartenance collective à travers une même histoire statocentrée, mais d'un *droit à transmettre* des valeurs, une mémoire, d'un *droit à construire* un territoire en élisant ses marques d'identité »¹. Le militantisme patrimonial est un facteur important de circulation des thématiques patrimoniales. Les médias

1. Guy Saez, « Les politiques culturelles des villes. Du triomphe du public à son effacement » dans Olivier Donnat et Paul Tolila (dir.), *Les public(s) de la culture*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, p. 218.

ne sont pas étrangers à cette large appropriation. Des émissions populaires contribuent à une plus large circulation et appropriation des thématiques patrimoniales, par-delà le rôle des initiatives publiques, des réseaux militants et des sociétés savantes.

La conjoncture économique pèse néanmoins fortement sur la viabilité du secteur : tout fléchissement de la puissance publique a des répercussions sur l'ensemble de la filière du patrimoine. ■

Le nouveau patrimoine des bibliothèques

Par Bernard Huchet, conservateur et directeur de la bibliothèque municipale de Caen

Les bibliothèques publiques détentrices de collections patrimoniales se reconnaissent deux missions d'apparence contradictoire : conserver des ensembles documentaires constitués d'objets qui, manuscrits exceptés, sont rarement uniques (livres anciens et modernes, journaux et revues, estampes), et proposer au public immédiat des fonds encyclopédiques susceptibles de répondre à ses besoins. Si tout usager de ces établissements voit bien ce qu'est la seconde série de ces fonds, la première lui est souvent moins accessible : héritées d'époques antérieures, considérées comme intangibles, les collections patrimoniales paraissent réservées à des spécialistes, ou jouent un rôle ponctuel de faire-valoir de l'institution, notamment lors d'expositions de prestige, ou plus récemment dans le cadre de bibliothèques numériques destinées à l'amateur éclairé.

De cette situation découle un exercice bien particulier : l'art de circonscrire au sein de l'établissement les collections patrimoniales, de leur trouver une raison d'être et d'en assurer la médiation vers le grand public. Bien que leur mise en pratique ne soit encore qu'en projet, de récentes prescriptions des ministères de tutelle ont rénové le cadre de cette réflexion pour lui donner des perspectives stimulantes.

La *Charte de la conservation dans les bibliothèques*, publiée en 2012, présente en effet les documents patrimoniaux comme ceux qu'on a décidé de conserver sans limitation de durée : c'est une quasi-révolution professionnelle, puisque le patrimoine, jusque-là trop volon-

tiers borné par des critères strictement historiques ou chronologiques, relèvera désormais des seuls choix documentaires de l'établissement, sous réserve qu'ils soient concertés avec des partenaires scientifiques. La qualité patrimoniale n'appartiendra plus aux documents par nature, mais suivant une attribution réversible, et propre à chaque bibliothèque : le patrimoine de Perpignan ne sera pas identique à celui de Strasbourg, et *vice versa*, car des logiques locales de conservation les modèleront suivant les us et les besoins respectifs des collectivités concernées.

Le bénéfice de ce dispositif est aussitôt perceptible : d'une part, les bibliothèques peuvent commencer d'examiner leurs collections patrimoniales pour les

affiner et les débarrasser de scories trop longtemps conservées au motif de leur ancienneté. Ce travail n'entraîne pas forcément leur élimination physique : des chantiers de conservation partagée des fonds anciens s'ouvriront pour donner à chaque établissement participant la ressource et l'ambition de conserver *mieux*, parce qu'il conservera *moins*, sans perdre en qualité de service grâce à l'engagement réciproque de ses partenaires.

D'autre part, les professionnels vont envisager autrement le champ de la patrimonialisation des fonds contemporains, qui n'est pas incompatible avec les politiques de lecture publique. Sous ce terme barbare se pose une question

« Des chantiers de conservation partagée des fonds anciens s'ouvriront pour donner à chaque établissement participant la ressource et l'ambition de conserver *mieux*, parce qu'il conservera *moins* »

fondamentale de continuité, passible d'approches nuancées : les missions de conservation des établissements doivent-elles s'adresser aux seuls documents qui pour nous sont anciens, ou s'exercer aussi pour l'avenir, au profit de nos propres productions ? Dans un sens comme dans l'autre, l'esprit de système, l'abus de mémoire et la prétention totalitaire sont condamnables, et nos stratégies culturelles doivent trouver des critères et des filtres qui ménagent permanence identitaire et nécessaire jeu de l'oubli.

Ce dilemme trouve des solutions dans le patrimoine de décision : parce qu'elle détermine des créneaux d'excellence à conserver dans ses collections courantes, la bibliothèque ne se charge qu'à bon escient de missions patrimoniales. Délivrée du fantasme d'une conservation globale comme de l'impasse de collections éphémères, elle peut d'autant mieux sauvegarder et mettre en valeur son patrimoine qu'elle aura pris soin de le proportionner à ses moyens.

Le public et les tutelles, enfin, comprendront mieux le sens et l'intérêt d'une

conservation définie par des critères de contenus, au lieu de fonds mal connus qui n'ont d'autre justification que leur propre existence, et qu'on leur donne à tort pour un dépôt sacré. Même s'il faut encore des années pour en imposer le principe dans la culture professionnelle, on peut affirmer qu'un progrès capital est en germe, et qu'il va raffermir dans son rôle patrimonial une corporation que le poids de ses collections anciennes finissait par décourager. ■

Archives et patrimoine écrit

La notion de patrimoine écrit est historiquement liée aux collections patrimoniales des bibliothèques : incunables, imprimés, estampes issus des saisies révolutionnaires. Un glissement insidieux l'amène aujourd'hui à submerger une autre réalité, celle du patrimoine archivistique. La confusion ne devrait pas être possible puisque les archives sont clairement identifiées comme les documents « produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service et organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ». C'est bien le cas des diplômes mérovingiens ou des chartes de communes ; pourtant ces documents ne sont pas spontanément perçus comme des actes administratifs, leur vénérable ancienneté les élève au rang plus enviable de documents patrimoniaux. Le paradoxe tient sans doute au concept de patrimoine qui globalise les champs du bien commun, partagé par tous. Champs auxquels contribuent notablement les documents d'archives puisqu'ils sont évidemment constitutifs de l'histoire de la nation. Rappelons également que ce bien partagé ne peut uniquement résulter des actions du passé, il est construit chaque jour grâce aux opérations de collecte mais aussi de sélection opérées par les archivistes.

Éliane Lochot, Directrice des Archives municipales de Dijon ■

Archives et patrimonialisation à l'heure du numérique

Le patrimoine a des contours mouvants. La mise en patrimoine ou patrimonialisation peut être définie comme une pratique sociale issue de la sédimentation de différentes mémoires qui s'exprime soit par de nouveaux usages, une nouvelle manière de mobiliser et de s'approprier des objets patrimoniaux déjà connus, soit par l'élection de nouveaux artefacts symboliques au rang de pa-

trimoine. La perception des documents d'archives comme partie du patrimoine national ou local n'échappe pas à ces processus, eux-mêmes reconfigurés par le numérique.

Numérisation et fonds d'archives

Les services d'archives ont engagé des opérations de numérisation massives dans les années 1990, grâce à une politique publique volontariste. Dès les années 2000, l'accent a été mis sur la

publication en ligne. Les ressources élues sont à 70 % des documents à usage généalogique pour lesquels la demande sociale est très forte. En mai 2015, plus de 50 % du patrimoine numérisé français est proposé par les services d'archives, loin devant toutes les autres institutions patrimoniales.

Enrichir les contenus

Les services d'archives se trouvent dans une configuration particulière : ils sont à

la tête d'un capital numérique considérable qui intéresse un public de passionnés (fig. 1). Grâce à la mise en ligne, les lecteurs sont beaucoup plus nombreux mais à distance, dans des salles de lecture virtuelles, et prêts à s'investir. Ces caractéristiques changent la relation avec les publics. L'offre se réorganise autour de la médiation numérique avec une spécificité remarquable : il ne s'agit pas seulement de partager des ressources mais de permettre aux internautes de co-construire les contenus scientifiques. Ce web participatif se concrétise autour de l'amélioration de l'accès aux archives en ligne par une indexation collaborative : les internautes sont invités à poser des signets sur les documents numérisés.

Les données, porteuses de patrimoine ?

La mise en ligne permet l'expression de nouveaux usages. Mais les données elles-mêmes peuvent-elles devenir un patrimoine nouveau ? On trouve deux

indices de cette patrimonialisation des données. Le premier est le succès de la Grande Collecte qui fait entrer pour la première fois en masse des reproductions de documents et non les documents eux-mêmes. Le second est l'engouement mémoriel provoqué par les bases de données et les ressources de *Mémoire des hommes* (fig. 2) : les demandes de rectification ont abouti à l'adjonction de données nominatives dans les bases (1124 fiches depuis 2003).

Si les ressources archivistiques ont été le lieu d'un patrimoine savant, elles se prêtent, par leur proximité et leur familiarité, à la production de lien social, à l'expression des identités locales, à l'agrégation de mémoires disséminées. Rien d'étonnant alors à les voir mobilisées dans de multiples mises en patrimoines sociaux.

Bénédicte Grailles,

Maîtresse de conférence en archivistique à l'université d'Angers ■

	Documents numérisés en nombre d'images	Nombre de pages vues sur sites internet	Indexation collaborative
Côte-d'Or	5 543 967	25 855 630	Non
Nièvre	2 333 654	32 440 459	Oui
Saône-et-Loire	3 123 416	106 551 530	Oui
Yonne	4 815 272	26 881 284	Oui
Total	15 816 309	191 728 903	

Fig. 1. Offre numérique des services départementaux d'archives de Bourgogne en 2014 (source : enquête statistique annuelle des Archives de France, sites départementaux)

	Nombre de visites	
2014	2 500 000	
Mois de novembre 2014	607 000	soit presque ¼ de la fréquentation annuelle en un mois
11 novembre 2014	138 000	soit presque ¼ de la fréquentation du mois de novembre en un jour

Fig. 2. Fréquentation du site Mémoire des hommes (source : service historique de la Défense)

+++ Pour en savoir plus

- www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr : site d'information du Service du livre et de la lecture
- www.archivesdefrance.culture.gouv.fr : site d'information des Archives de France
- ccfr.bnf.fr : site du Catalogue collectif de France (CCFR) qui permet de localiser en France plus de 30 millions de documents imprimés et multimedia issus de la Bibliothèque nationale de France, des bibliothèques universitaires et des bibliothèques municipales
- gallica.bnf.fr : la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France offre un accès à plus de 3 500 000 documents
- www.enluminures.culture.fr : la base Enluminures propose la consultation de plus de 120 000 images, reproductions numériques des enluminures et éléments de décor de plus de 5 000 manuscrits médiévaux conservés dans une centaine de bibliothèques municipales françaises
- www.europeana.eu : Europeana, la bibliothèque numérique européenne donne accès à 39 millions de documents numérisés représentatifs du patrimoine historique et culturel de l'Europe
- www.crl-bourgogne.org ou www.bm-dijon.fr : la Bibliothèque bourguignonne rassemble plus de 113 000 références de documents sur la Bourgogne signalés par 42 bibliothèques de la région, des collections numérisées en lien avec la Bourgogne et plus de 10 000 livres édités en région.
- Bon nombre de bibliothèques publiques et services d'archives disposent de portails web et proposent leurs propres ressources numériques en ligne.

Les actions patrimoniales menées par le CRL Bourgogne

Le CRL s'est donné pour mission d'inscrire le patrimoine écrit en région dans une dynamique nationale, d'aider à sa conservation, à sa valorisation et à sa diffusion. Partenaire de la Bibliothèque nationale de France (BnF) dans le cadre d'un pôle associé régional, il accompagne les établissements documentaires de Bourgogne pour le signalement de leurs collections dans le Catalogue collectif de France et la Bibliothèque bourguignonne, coproduite par la Ville de Dijon (bibliothèque) et le CRL Bourgogne.

Il coordonne un programme de numérisation en partenariat avec la BnF et pilote des plans de conservation partagée de périodiques et de livres pour la jeunesse. Chaque année, il propose une action de valorisation régionale : Patrimoine[s] écrit[s] en Bourgogne, à destination du grand public.

Il vient par ailleurs d'adhérer à la *Charte de la conservation dans les bibliothèques* élaborée conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Enseignement Supérieur.

■ Bibliothèque municipale classée de Dijon (21)



→ Caroline Poulain,
conservatrice
en charge
du patrimoine

« Privilégier une
médiation courte
et directe »

Histoire du lieu

Les collections patrimoniales sont conservées dans un lieu historique, l'ancien collège jésuite, ce qui n'est pas si courant. Traverser les salles de conservation c'est traverser l'histoire de la bibliothèque du XVII^e au XX^e siècle. Les visiteurs sont tout de suite plongés dans un univers qui facilite l'approche du livre ancien. Ils s'y sentent bien, comme s'il y avait un lien rassurant avec l'écrit. Le bâtiment parle pour nous et joue un grand rôle dans la médiation. En termes de conservation, on se rend compte que les collections sont dans un parfait état dans ces salles anciennes qui ne sont pourtant pas totalement aux normes.

Histoire des collections

Trois socles sont à distinguer : la bibliothèque des jésuites, la bibliothèque publique qui a ouvert en 1708 et, comme dans la plupart des bibliothèques patrimoniales, les confiscations révolutionnaires.

Aux XIX^e et XX^e siècles, la bibliothèque s'est enrichie de nombreux dons de particuliers comme par exemple le fonds Muteau, bibliothèque d'une grande famille locale du XIX^e siècle composée de plus de 50 000 documents imprimés, 1 000 menus, des milliers de plaques de

verre, soit près de 1 000 cartons qui ont été décontaminés et qui sont en cours de traitement. Nous avons également plusieurs fonds patrimoniaux contemporains tels que le fonds local, le dépôt légal imprimeur ou encore un fonds de bibliophilie. Nous disposons également d'un fonds de référence très important : le fonds gourmand, avec des documents anciens, mais aussi plus de 25 000 titres contemporains, une collection de plus de 11 000 menus, des ouvrages de bibliophilie, etc.

Valorisation(s) et médiation(s)

Depuis quelques années, nous souhaitons sortir des formes classiques de valorisation (expositions, conférences) et privilégions une médiation plus directe avec des formes courtes et beaucoup de visites. Le public apprécie la découverte des documents patrimoniaux « en direct » et sans vitrine, guidé par des bibliothécaires qui ont un rôle essentiel à jouer en tant qu'experts et passeurs.

Le fonds gourmand nous permet également de développer une action culturelle originale et conviviale comme des conférences / dégustations toujours très appréciées, et le blog gourmand qui nous permet de produire de l'information sur un ton très actuel.

Le jeune public n'est pas en reste puisque nous proposons par exemple, en lien avec les bibliothécaires Jeunesse, des soirées « Peur » pour Carnaval ou Halloween avec des visites des grandes salles et des présentations de livres anciens.

Les actions de recherche ne sont pas pour autant négligées. Nous avons notamment dirigé une publication consacrée à l'étude des menus et réalisé deux journées d'étude sur le thème « Manger et boire entre 1914 et 1918 » qui donneront lieu à une publication en 2016. C'est une manière de mettre en lien les chercheurs et nos collections autour de thématiques qui intéressent aussi le grand public.

Grâce à ce travail de médiation, nous avons découvert de nouveaux publics intéressés par le patrimoine écrit, ce qui est particulièrement gratifiant pour toute l'équipe et donne un autre sens à nos missions. ■

→ **Bibliothèque patrimoniale et d'étude**
3, rue de l'École-de-Droit
03 80 48 82 30
bm-dijon.fr
happy-apicius.dijon.fr

■ Archives départementales de la Nièvre, à Nevers (58)



→ Jean-Marie Linsolas,
conservateur et directeur

« Comprendre et fidéliser
notre public »

Histoire du lieu

Le bâtiment d'origine, datant de 1927, situé au centre-ville, a été entièrement réhabilité et recouvert d'une énigmatique façade de verre translucide. Ce nouvel équipement permet d'augmenter considérablement la capacité d'accueil des collections (32 km linéaires) et offre un nouvel espace public. À terme, il rassemblera à la fois le service des archives départementales, mais aussi les archives historiques de Nevers et de l'agglomération. C'est la raison pour laquelle il s'appelle Centre des archives historiques de la Nièvre.

Histoire des collections

Les archives départementales ont été créées à la Révolution française. Leur première mission était de collecter les archives des biens du clergé et des émigrés pour garder la trace de ces acquisitions forcées. C'est autour de ce noyau d'archives de 1796 que se sont constituées les archives départementales de la Nièvre, situées aujourd'hui encore tout près de la Préfecture.

Nous conservons bien sûr les archives publiques des administrations du département, ainsi que les dépôts d'archives anciennes des communes de moins de

2 000 habitants qui sont d'un grand intérêt historique, mais nous avons également des archives privées de familles ou de sociétés liées par exemple aux mines, à l'exploitation du bois ou encore au flottage. Notre politique d'acquisition, c'est avant tout la curiosité ! Le plus gros écueil serait de se spécialiser sur un type d'archives. Nous nous efforçons de trouver le juste équilibre entre des archives prestigieuses et des fonds plus modestes et de créer un lien avec les gens qui nous les proposent. En ce sens, la grande collecte a été une réussite. Nous disposons également d'une bibliothèque liée aux fonds d'archives et à l'histoire locale. Nous prêtons enfin une attention toute particulière à quelques grandes figures nivernaises : Guy Coquille, Achille Millien, Jules Renard ou encore Maurice Genevoix. Nous tâchons d'acquérir leurs manuscrits et de suivre toute l'actualité éditoriale les concernant.

Valorisation(s) et médiation(s)

En 2014, en plus de nos communications en salle de lecture, nous avons comptabilisé 32 millions de clics sur notre site Internet. Nos archives ont donc été sinon lues, du moins vues. Numériser des documents ne signifie pas pour autant qu'il

faillit les retirer de la communication car il y a toujours un intérêt à montrer les originaux. Au travers d'actions culturelles, d'expositions, d'accueil des scolaires, nous essayons de fidéliser le public et de comprendre ce qui peut l'intéresser. Les gens ont besoin qu'on leur explique à quoi sert un service d'archives, c'est le travail quotidien de toute l'équipe. Nous souhaitons toucher toutes les tranches d'âge et évitons les expositions trop savantes. Notre service éducatif par exemple, animé par un professeur, propose de faire travailler les élèves sur des sujets en lien avec les programmes scolaires : de l'élaboration de roses des vents avec les élèves de maternelle aux conflits mondiaux avec les plus grands, tout est prétexte à la découverte de documents d'archives ! Le grand boom de la recherche généalogique peut aussi nous apporter des lecteurs qui s'intéresseront à d'autres sujets, consulteront d'autres fonds et ainsi participeront au maintien mais également au renouveau de notre mémoire collective. ■

→ Archives départementales de la Nièvre
1, rue Charles-Roy
03 86 60 68 30
archives.cg58.fr

Bibliothèque municipale classée d'Autun (71)



→ Viviane Cattane,
conservatrice
et directrice

« Trouver le bon
équilibre entre
conservation
et valorisation »

Histoire du lieu

La bibliothèque est située au deuxième étage de l'Hôtel de Ville, qui date du XIX^e siècle. Bien que collections d'État, les collections patrimoniales ont longtemps été conservées au séminaire. Depuis 1905, suite à la loi sur la séparation de l'Église et de l'État, ces collections sont conservées dans une grande salle dite du fonds ancien, aménagée et habillée de boiseries. Les documents les plus précieux sont eux conservés dans la réserve.

Histoire des collections

Nous disposons d'environ 50 000 volumes avec plus de 200 manuscrits médiévaux et une trentaine de manuscrits antérieurs au XII^e siècle. Ces manuscrits proviennent pour la grande majorité de la cathédrale d'Autun. S'ajoutent à cela deux dépôts de l'évêché d'Autun : la Bible de Nicolas Rolin du XV^e siècle et le Pontifical de Bologne du XIV^e. Le fonds d'imprimés compte près de 200 incunables et environ 2 500 éditions du XVI^e siècle d'un grand intérêt scientifique. Sans compter de nombreux livres illustrés, héritages de communautés religieuses ou du collège des jésuites, et quelques

monuments de l'histoire de l'édition française comme les éditions originales de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert ou l'*Histoire naturelle* de Buffon. Le fonds local est quant à lui enrichi de documents ayant un lien avec l'Autunois-Morvan.

Valorisation(s) et médiation(s)

Le métier de conservateur consiste à trouver le bon équilibre entre conservation et valorisation. Ces livres doivent être vus mais il ne faut pas oublier que toute manipulation est un facteur de dégradation. La médiation consiste aussi à expliquer cela aux visiteurs. Nos actions de valorisation vont prioritairement en direction du grand public. Chaque été, nous proposons une exposition mettant en valeur un aspect des collections : le bestiaire dans l'enluminure médiévale, la fabrication artisanale du papier ou encore l'*Encyclopédie* Panckoucke de Diderot et d'Alembert qui offre une multitude d'angles d'approche : politique, scientifique, artistique,...

Nous travaillons aussi avec les classes pour lesquelles les visites du fonds ancien sont résolument inscrites dans une démarche pédagogique, afin que les élèves soient préparés à ce qu'ils vont

découvrir. Nous proposerons prochainement, durant les Temps d'activités périscolaires (TAP), un cycle spécifique au patrimoine écrit.

Nous sommes également régulièrement sollicités par des chercheurs du monde entier (environ 200 demandes par an) qui viennent à la bibliothèque ou à qui nous envoyons des clichés numériques que nous réalisons à la demande. Les érudits locaux peuvent désormais consulter l'ensemble des journaux locaux de la Grande Guerre en version numérique grâce à notre partenariat avec la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon. Nous projetons également de numériser l'intégralité des manuscrits médiévaux en partenariat avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT).

Le projet de rénovation de la bibliothèque qui débutera en fin d'année permettra non seulement d'améliorer les conditions de conservation et d'accessibilité des collections, mais nous donnera aussi la possibilité de proposer un ambitieux programme de valorisation. ■

→ Bibliothèque municipale
Place du Champ-de-Mars - Hôtel de Ville
03 85 86 80 35
bibautun.dnsalias.net

■ Bibliothèque municipale Jacques-Lacarrière, à Auxerre (89)



→ Carine Ruiz,
conservatrice et directrice

« Poursuivre le travail
de mémoire
du département »

Histoire du lieu

Installée d'abord dans l'abbaye Saint-Germain, la bibliothèque a pris place sous le Second Empire dans un bâtiment qui abritait également le musée. Il y avait une salle d'étude avec les documents patrimoniaux présentés derrière des vitrines grillagées et consultés essentiellement par des chercheurs et érudits locaux.

Le bâtiment actuel, inauguré en 1979 et réalisé par l'architecte Alain Bourbonnais, se voulait le fer de lance d'une réhabilitation plus vaste du quartier du Pont pour lequel ce même architecte est également intervenu.

Cette véritable bibliothèque publique accueille les documents patrimoniaux sur deux étages de réserves adaptées.

Histoire des collections

Comme pour la grande majorité des bibliothèques publiques, l'origine du fonds patrimonial provient des confiscations révolutionnaires aux nobles et à l'Église, avec une particularité à Auxerre : un fonds janséniste très développé puisque durant cinquante ans (1704-1754) le siège épiscopal d'Auxerre a été occupé par le janséniste Monseigneur de Caylus.

À l'époque révolutionnaire, le père Laire, bibliothécaire et bibliophile, a sauvé un énorme de documents qui sont

parvenus jusqu'à nous grâce à sa bienveillance et à sa parfaite connaissance des fonds. En 1803, suivant un décret du consulat, les fonds patrimoniaux, bien qu'étant toujours propriété d'État, ont été confiés à la Ville d'Auxerre pour qu'elle en assure la conservation et la valorisation.

Parmi les 40 000 documents patrimoniaux conservés aujourd'hui à la bibliothèque, le fonds local initialement constitué grâce aux confiscations révolutionnaires occupe une bonne place. Aujourd'hui encore, nos principales acquisitions patrimoniales concernent des documents dont le sujet, l'auteur ou l'éditeur ont un rapport avec l'Yonne car nous avons un rôle essentiel à jouer pour poursuivre le travail de mémoire du département. Nous disposons également d'un riche fonds de bibliophilie contemporaine constitué il y a une trentaine d'années et nous essayons d'acquérir des livres d'artistes de tous horizons avec une attention particulière pour les éditeurs locaux tels que La Goulotte ou Robert et Lydie Dutrou - RLD.

Valorisation(s) et médiation(s)

Au-delà des chercheurs du monde entier qui s'intéressent à nos collections, notre principal enjeu est de faire connaître ce patrimoine avant tout aux Auxerrois pour

qu'ils prennent conscience de ce passé riche et intéressant, et de la nécessité de continuer à le conserver dans de bonnes conditions pour les générations futures. Nos actions de valorisation patrimoniale sont davantage à destination d'un public adulte à travers des expositions et des présentations plus spécifiques de documents patrimoniaux. Mais nous proposons aussi aux collégiens et lycéens qui viennent visiter la bibliothèque la découverte de quelques documents afin de les sensibiliser aux questions patrimoniales. Pour les plus petits, nous expérimentons des ateliers ludiques et pédagogiques, par exemple autour de l'enluminure. Plus généralement, outre notre participation à l'opération Patrimoine[s] écrit[s] en Bourgogne qui est une formidable opportunité de valorisation, nous collaborons régulièrement aux expositions d'autres structures culturelles de la ville comme le muséum ou le musée, ce qui nous permet de diversifier nos actions.

→ Bibliothèque municipale
Rue d'Ardillièrre
03 86 72 91 60
bm-auxerre.fr

À la loupe : les Français et la lecture

Au mois de mars dernier, le Centre national du livre publiait une étude sur les pratiques culturelles des Français en termes de livre et de lecture. Nous revenons sur cette étude afin de vous livrer ici ce qu'il faut en retenir.



Établissement public du ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du livre a pour mission de soutenir, grâce à différents dispositifs et commissions, tous les professionnels du livre. Pour ce faire, il se doit de connaître et comprendre le comportement des Français dans leur rapport au livre et à la lecture. C'est dans cet objectif que le CNL a confié à IPSOS la réalisation d'une étude portant sur un échantillon de 1 000 personnes représentatif de la population française des 15 ans et plus. Dans ce cadre, ont été posées une trentaine de questions abordant les pratiques de lecture, les modes de procuration des livres, le rapport à la lecture et les loisirs.

Nous avons choisi de revenir ici sur trois grandes thématiques de l'étude :

le nombre de lecteurs français, leurs pratiques d'achat et leurs attitudes face au numérique ; tout en comparant les données IPSOS aux chiffres-clés 2014 du secteur livre¹, publiés chaque année par le ministère de la Culture et de la Communication (MCC).

Les Français lisent-ils ?

Dans la première partie, l'enquête s'oriente vers le nombre de lecteurs en France et leurs fréquences de lecture. On y apprend notamment que 9 Français sur 10 se déclarent lecteurs, contre 7 sur 10 en 2014. Pour ce qui est des pratiques de lecture, on découvre que les Français

lisent en moyenne 16 livres par an (15 en 2014). 48 % des lecteurs lisent très régulièrement (tous les jours ou presque), contre 45 % en 2014, pour leurs loisirs (74 %, contre 76 % en 2014), avec une préférence pour le soir avant le coucher. Cependant, si près de la moitié des lecteurs déclarent lire autant qu'avant (49 %), la dynamique de lecture est globalement en baisse : en effet, 33 % des Français déclarent lire de moins en moins de livres, et c'est le cas de 45 % des 15-24 ans.

C'est le manque de temps qui est désigné comme principal frein à la lecture (pour 72 %), mais aussi la concurrence des autres loisirs (pour 36 %) et les autres types de presse, blogs ou contenus multimédia (23 %). La moitié des Français interrogés déclare que les autres activités réduisent effectivement le temps de lecture. S'ils avaient plus de temps, la lecture serait l'une des trois activités privilégiées par les Français, avec les sorties entre amis et les sorties culturelles.

Ce qu'il faut retenir : si la lecture est encore en bonne place parmi les loisirs des Français, elle a néanmoins perdu du terrain, notamment auprès des 15-24 ans.

Où et comment se procurent-ils leurs livres ?

L'achat de livres neufs est plébiscité par 81 % des Français. Un pourcentage qui pose néanmoins question puisqu'il ne s'élevait qu'à 51 % en 2014, selon les chiffres-clés du MCC...

1. www.culturecommunication.gouv.fr

« S'ils avaient plus de temps,
la lecture serait l'une des trois activités privilégiées
par les Français, avec les sorties entre amis
et les sorties culturelles. »

Les prêts en bibliothèque ne concernent que 3 lecteurs sur 10. Et l'achat de livres d'occasion au cours des douze derniers mois ne représente qu'1 lecteur sur 4. Les achats de livres se font majoritairement en librairie (75 %) et en grande surface culturelle (73 %). Ici encore, il nous semble que ces données sont à manier avec précaution, les chiffres-clés 2014 du MCC indiquant que seuls 22 % des Français achètent leurs livres en librairie, et 22 % également en grande surface culturelle.

Les Français qui ne fréquentent pas les librairies invoquent deux raisons : il n'y a pas de librairie près de chez eux (50 %) ; ils pensent que les livres sont plus chers en librairie (37 %).

Ce qu'il faut retenir : beaucoup trop de Français ignorent la loi sur le prix unique du livre², ce qui handicape profondément les librairies indépendantes.

2. La loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, dite loi Lang, pose le principe que le prix de vente au public d'un livre est fixé par l'éditeur ou par l'importateur, et non le détaillant. Tout rabais éventuellement accordé par le détaillant est limité au maximum à 5 % du prix de vente fixé par l'éditeur ou l'importateur. Ce principe connaît une seule exception au profit des détaillants, s'agissant de livres édités ou importés depuis plus de deux ans et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

Autres exceptions au profit d'autres catégories que celle des détaillants : achat réalisé par l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs, les comités d'entreprise, les bibliothèques. Dernière exception sur le prix effectif de vente des livres scolaires, déterminé librement lorsque l'achat est effectué par une association facilitant l'acquisition de tels livres. [Source : SNE]

Le numérique, le livre et les Français

Inclus dans de nombreuses questions, le numérique tient dans cette étude une place importante. En voici les principales informations.

On observe d'abord que les Français lisent davantage de livres numériques qu'en 2014 (19 %, contre 10 % en 2014). Cependant, le nombre de lecteurs exclusivement numériques ne décolle pas (1 % seulement). En moyenne, les lecteurs français lisent 2 livres numériques par an ; ces lecteurs numériques sont significativement plus nombreux chez les hommes qui ont entre 15 et 24 ans, ils sont de grands lecteurs de livres papier, des internautes quotidiens et ont un revenu élevé. Ils sont aussi très bien équipés (62 % d'entre eux possèdent une liseuse).

Ce qu'il faut retenir : le livre numérique poursuit son développement et aujourd'hui de nombreux lecteurs lisent tant sur support papier que sur support numérique.

Cependant, la lecture exclusivement numérique n'attire pour l'heure pas de nouveaux lecteurs.

→ Retrouvez l'étude complète sur le site du CNL : www.centrenationaldulivre.fr

+++

Les nouveautés
du centre de documentation
du CRL

Bibliothèque

- Bertrand Calenge, *Les bibliothèques et la médiation des connaissances*, Cercle de la librairie, 2015
- George Perrin (dir), *Ouvrir plus, ouvrir mieux : un défi pour les bibliothèques*, Presses de l'Esssib, 2014
- Laurent Soual, *Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives*, Cercle de la librairie, 2015

Édition

- Pascal Arnaud, *Le compte de résultat éditorial*, PACF éditions, 2015
- Pascal Arnaud, *Le point mort éditorial*, PACF éditions, 2015
- Pascal Arnaud, *Vade-mecum comptable de l'édition 2015 : comment enregistrer les opérations usuelles en comptabilité ?*, PACF éditions, 2015

Numérique

- Fabrice Pirolli (dir), *Le livre numérique au présent : Pratiques de lecture, de prescription et de médiation*, Éditions universitaires de Dijon, 2015

Vie littéraire

- Carole Bisenius-Penin, *Résidence d'auteurs, création littéraire et médiations culturelles : à la recherche d'une cartographie*, PUN - Éditions universitaires de Lorraine, 2015

→ Le centre de documentation est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h. Consultation sur place.

Quentin Trampal
Stagiaire au CRL Bourgoigne ■

L'ouverture dominicale des bibliothèques au regard de la loi Macron

L'État français est depuis plusieurs années dans une dynamique de réflexion sur l'élargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques, matérialisée par la réalisation d'outils méthodologiques permettant d'appréhender la question. À titre d'exemples, en 2008, la publication du rapport de l'Inspection générale des bibliothèques intitulé « Améliorer l'accueil dans les bibliothèques : propositions pour une extension des horaires d'ouverture » ; ou l'appel à projet « Programme d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques municipales et intercommunales » lancé en 2010 par le ministère de la Culture et de la Communication. Le débat est relancé en ce début d'année 2015 par le projet de loi Macron qui redessine les contours du travail dominical. Dans quelle mesure les bibliothèques sont-elles touchées par cette loi « pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » ?

Février 2015 : L'Assemblée nationale adopte le sous-amendement concernant l'ouverture des bibliothèques le dimanche, dans le cadre du projet de loi Macron. C'est Aurélie Filippetti, députée et ancienne ministre de la Culture et de la Communication, qui introduit et défend ce sous-amendement dans le cadre du travail dominical. L'objectif est d'inciter les maires à faire débattre le conseil municipal sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche.

→ Article 80, alinéa 2 : « Dans l'année suivant la promulgation de la présente loi, dans le cadre de la concertation préalable à la désignation des dimanches prévus à l'article L. 3132-26 du code du travail, le maire soumet au conseil municipal et, le cas échéant, à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale la question de l'ouverture des bibliothèques. »

Avril 2015 : Le Sénat supprime l'amendement, considérant que cette disposition défendue par Aurélie Filippetti n'a pas sa place dans le projet de loi Macron.

Juin 2015 : En commission, les députés adoptent une version remaniée de la loi Macron, comportant notamment l'amendement n°2625 sur l'ouverture des bibliothèques le dimanche. En exposé sommaire, celui-ci vise à « favoriser un débat municipal sur la politique d'ouverture des bibliothèques, au moment où le maire soumet pour avis les dimanches pour lesquels il prévoit d'autoriser l'ouverture des commerces. Le présent sous-amendement vise à limiter ce débat à la première année après la promulgation de la loi, afin que cette consultation du

conseil municipal joue un rôle de déclencheur, mais ne soit pas obligatoire tous les ans. En effet, l'ouverture des bibliothèques ne relève pas du droit du travail, mais de l'organisation des services publics communaux. »

Cette disposition s'inscrit également dans la continuité de l'appel « Ouvrons plus les bibliothèques ! » lancé par l'ONG Bibliothèques sans frontières en janvier 2014, considérant les horaires d'ouverture des bibliothèques françaises insuffisants et inadaptés. L'appel, alors adressé à Aurélie Filippetti, avait pour vocation à :

- assurer l'ouverture des bibliothèques en soirée et durant les vacances scolaires
- étendre l'ouverture des bibliothèques aux dimanches
- mettre en place une coordination entre bibliothèques municipales et bibliothèques universitaires afin d'offrir une continuité de services.

Léa Mauvais-Goni ■

Pour en savoir plus

→ Communiqué de Bibliothèques sans frontières : « Ouverture dominicale des bibliothèques : il faut aller plus loin ! », février 2015 ouvronslesbiblio.wesign.it/fr

→ Étude d'impact sur l'optimisation des horaires d'ouverture des bibliothèques territoriales, mai 2015 www.culturecommunication.gouv.fr

→ Communiqué de l'Association des Bibliothécaires de France : « Ouvrir grand ou fermer des bibliothèques : l'ABF lance un appel à la responsabilité », juin 2015 www.abf.asso.fr

Éric Rückstühl : l'écriture plurielle



Éric Rückstühl, dessinateur de bande dessinée, est originaire de Dijon, mais puise son inspiration à l'autre bout de la France... en Corse ! Et c'est un drame historique, celui du centre pénitencier pour enfants ouvert sous le Second Empire près d'Ajaccio qu'il a choisi de raconter, à travers la bande dessinée *Le Bagne de la honte* et le documentaire *Le Bagne oublié*.

Le projet de réaliser *Le Bagne de la honte* est né d'heureuses rencontres : le scénariste de bande dessinée Frédéric Bertocchini, l'historien Philippe Martinetti, et enfin René Santoni, auteur du livre *La Colonie horticole de Saint-Antoine* regroupant divers témoignages écrits sur le premier bagne pour enfants construit en Corse.

Cristallisant les synergies de l'historien, de l'auteur, du scénariste et du dessinateur, *Le Bagne de la honte* est publié en deux tomes aux éditions DCL, en mars 2011 puis en janvier 2012. La bande dessinée nous ouvre les portes du bagne de Saint-Antoine, sur les hauteurs d'Ajaccio, mis en place en 1855 par Napoléon III afin d'accueillir des mineurs délinquants. Tandis qu'ils sont censés recevoir une éducation morale, ces jeunes enfants deviennent très rapidement victimes de gardiens tortionnaires et subissent de nombreux sévices. Éric Rückstühl et Frédéric Bertocchini écrivent à ce propos : « c'est dans ce monde de violence où guettent la mort et le désespoir, que nous avons retrouvé la trace de quelques-uns d'entre eux : Antoine Teurice, Xavier Trouvé ou Joachim Evain. Les noms de ces enfants sont véritables, mais leur histoire – bien que s'appuyant sur une grande documentation – est racontée ici avec notre sensibilité personnelle ».

Le 31 mars dernier, à l'occasion des 9^e rencontres de la BD de Longvic, est projeté le documentaire *Le Bagne oublié* de Laurent Santoni et Xavier Torre, réalisé en début d'année. Le documentaire a pour vocation de retracer l'histoire du système judiciaire mis en place par Napoléon III pour l'enfermement des enfants, à travers le bagne de Saint-Antoine. *Le Bagne de la honte* ayant contribué à réanimer cette partie de l'Histoire oubliée et effacée de la mémoire collective, le parti pris des deux réalisateurs est de confier l'illustration du documentaire à Éric Rückstühl.



« L'approche graphique est nécessairement différente lorsqu'il s'agit d'une bande dessinée ou d'un documentaire. »

Plus qu'une simple adaptation de la bande dessinée en film documentaire, l'auteur dijonnais a alors réalisé près de soixante-dix dessins animés en noir et blanc, dans un style qui se veut très éloigné des illustrations com-

posant les deux tomes du *Bagne de la honte*. En effet, il nous confie que son approche graphique est nécessairement différente lorsqu'il s'agit d'une bande dessinée ou d'un documentaire.

Si l'histoire racontée est la même, la bande dessinée reconstitue concrètement les éléments figuratifs d'une époque, de lieux et de personnages sous un angle pédagogique, tandis que le documentaire offre à voir les détails sordides du vécu, accompagné de témoignages et de documents administratifs. Ainsi, Éric Rückstühl adapte son travail au support de création et précise que s'il opte pour un trait clair et un travail de l'image en couleurs de manière pudique pour la bande dessinée, les illustrations réalisées pour le documentaire soulignent la violence à l'œuvre dans le bagne, à travers un trait noir plus brutal.

Ainsi, bande dessinée et documentaire se nourrissent-ils l'un de l'autre : une complémentarité souhaitée et parfaitement maîtrisée par Éric Rückstühl.

Léa Mauvais-Goni ■

Pour tout savoir, ou presque, sur la vie du livre en Bourgogne et ailleurs / Gratuit

Une publication du Centre régional du livre de Bourgogne - 71, rue Chabot-Charny - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 68 80 20
Fax : 03 80 68 80 24 - Courriel : info@crl-bourgogne.org - Tirage : 2 000 ex - Dépôt légal : 3^e trimestre 2015

Directrice de la publication : George Bassan - Directrice de la rédaction : Marion Clamens - Coordination et rédaction : Léa Mauvais-Goni - Ont collaboré à ce numéro : Marlène Bertrand, Marion Clamens, Maud Curtheley, Sylvain Loux, Léa Mauvais-Goni, Jean-Claude Sosnowski, Quentin Trampal et Alice Zunino - Graphisme : Anne Gautherot - Crédits photo : CRL Bourgogne, Jérôme Derieux (page 3), CRL Franche-Comté (pages 8 et 9), bibliothèque municipale de Dijon (page 18), Éric Rückstuhl (page 25) - Impression : ICO - Parution : mars et septembre

Le Centre régional du livre de Bourgogne est une association au service des professionnels du livre (auteurs, éditeurs, bibliothécaires, libraires, associations, etc.) et des lecteurs. Sa mission de conseil et d'accompagnement des professionnels bourguignons s'exerce dans trois secteurs : la vie littéraire, le patrimoine écrit et l'économie du livre. Il veille également à informer tous les publics et les sensibilise aux enjeux liés au livre et à la lecture.

Le CRL est accompagné par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne et le Conseil régional de Bourgogne dans le cadre de leurs politiques en faveur du livre et de la lecture. Il reçoit le soutien de la Bibliothèque nationale de France dans le cadre d'un pôle associé régional. Le CRL est membre de la Fill - Fédération interrégionale du livre et de la lecture.

www.crl-bourgogne.org

ISSN 1966-5563



En partenariat avec FEDRIGONI,
des papiers au service de votre image.
Imprimé sur Arcoprint milk blanc offset 85 g
www.fedrigoni.fr